Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260409-CA_2026_044_2-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE DINAN AGGLOMERATION	DELIBERATION
	Séance du jeudi 9 avril 2026	N° DE L'ACTE : CA-2026-044
	VIE DEMOCRATIQUE	
Assemblées		
Objet : Election du Président		

Le jeudi 9 avril 2026, à 18H30, le Conseil Communautaire s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Michel DAUGAN.

Lieu de réunion : Salle du Conseil - 8 Bd Simone Veil- DINAN

Date de convocation : mercredi 1er avril 2026

Nombre de membres en exercice : 96 titulaires - 49 suppléants

Présents : 96 – Procurations : 0 – Voix délibératives : 96

Conseillers communautaires titulaires présents : Gaëtan ACCOH, Gaëtan ALLANO, Cécile ARMANGE, Patrick BARRAUX, Josiane BETTLER, David BOIXIERE, Olivier BOIXIERE, Nathalie BONNOUVRIER, Christian BOUGIS, Chantal BOULOUX, Dominique BRIAND, Alain BROMBIN, Yves BRUNET, Arnaud CARRE, Myriam CHERDEL, Mickaël CHEVALIER, Didier CHOLET, Marie-Christine COTIN, Sylvain COULOMBEL, Rose-Marie DANIEL, Michel DAUGAN, Jérémy DAUPHIN, Catherine DE SALINS, René DEGRENNE, Didier DERU, Sandrine DEUTSCHMANN, Odile DOUILLET LE FAOU, Patrick DURAND, Céline ENGEL, Clémence ESSEVAZ-ROULET, Sophie FORTHOMME, François FRERE, Laurence GALLEE, Patrice GAUTIER, Charlotte GESLAIN, Yann GODET, Denis GOUPIL, Anne-Sophie GUILLEMOT, Christelle GUINIO, Mickaël HAQUIN, Françoise HEDE, Yannick HELLIO, Bruno HELUARD, Charles HOUZE, Didier IBAGNE, Alain JAN, Sylvie JAQUET, Olivier JAVAUDIN, Céline LABBE, Philippe LANDURE, Laurence LE DU, Marina LE MOAL, Alexis LE NAOUR, Maxime LEBORGNE, Suzanne LEBRETON, Didier LECHIEN, Arnaud LECUYER, Thierry LEDAGUENEL, Anne-Marie LEVEUVRE, Dominique LEFORESTIER, Karine LESNE, Vanessa LETESSIER, Philippe LOHIER, Claudine LUCAS, Dominique LUCAS, Eliane LUCAS, Géraldine LUCAS, Yannick LUCAS, Nicolas MAUPOINT, Véronique MEHEUST, Marie-Madeleine MICHEL, Odile MIEL-GIRESSE, Didier MORAIN, Aurélie NICOLAS, Jean-Louis NOGUES, Christophe OLLIVIER, Philippe ORVEILLON, Thierry ORVEILLON, Dominique PERCHE, Bernard PLESIER, Dominique RAMARD, Quentin RENAULT, Bruno RICARD, Fabrice RIVALLAN, Benoit ROLLAND, Sandrine ROUXEL, Béatrice SAGORY, Didier SAILLARD, Pierrick SORGNIARD, TARDIF Gérard, Baptiste THEVELEIN, Paul TISON, Ronan TRELLU, Laurent VANDAMME, Jean-Yves VILLALON.

Conseillers communautaires suppléants présents : Agnès CELEYRETTE

Conseillers communautaires excusés, ayant donné procuration :

Secrétaire de Séance : Baptiste THEVELEIN

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 022-200068989-20260409-CA_2026_044_2-DE

DINAN AGGLOMÉRATION	CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU : JEUDI 9 AVRIL 2026	DELIBERATION
	VIE DEMOCRATIQUE	N° DE L'ACTE : CA-2026-044
Assemblées		
Objet : Election du Président		

Rapporteur : Monsieur Michel DAUGAN

Le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.5211-2, L. 5211-6, L. 5211-6-1, L.5211-9,

Vu les arrêtés préfectoraux en date des 25 novembre 2016 et 27 janvier 2025 portant création et modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Dinan Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 30 septembre 2025, constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et leur répartition par commune membre,

Vu le procès-verbal de l'élection du Président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Considérant que le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour et l'élection a lieu à la majorité relative,

Considérant qu'en cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil Communautaire, après avoir procédé aux opérations de vote selon les modalités de scrutin, décide de :

- **Proclamer** Monsieur Arnaud LECUYER, Président de Dinan Agglomération,
- **Le déclarer installé.**

Fait et délibéré les lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.

A DINAN, le 9 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Baptiste THEVELEIN

Le Président,
Arnaud LECUYER,